

Précarité croissante et fracture numérique

Avant la constitution de l'Uraf Grand Est, l'Union régionale des associations familiales (Uraf) Alsace a organisé un colloque pour dresser un bilan de l'accompagnement et la protection des familles et pour présenter un rapport sur la santé.

« Nos métiers sont principalement consacrés à la protection juridique et à l'accompagnement des familles, et le bilan des lois de 2007 (réformant la protection de l'enfance et la protection juridique des majeurs) est mitigé », rapporte Isabelle Patouret, de l'Udaf du Bas-Rhin, à l'issue d'un colloque organisé, mardi 8 novembre à Strasbourg sur le thème « 70 ans d'accompagnement et de protection des familles ». Un avis partagé par les représentants des Udaf du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, mais également par des juges et représentants des collectivités territoriales invités à ce colloque.

« La loi de 2007 sur la protection des personnes est ambitieuse, elle prévoit un accompagnement dans les domaines de la santé, du logement... mais les moyens ne suivent pas », explique Josy Cailler, présidente de l'Uraf Alsace.

Dans le Grand Est, 370 000 personnes font l'objet de mesures de protection

Sur l'ensemble de la région Grand Est, 370 000 personnes font l'objet de mesures de protection. Mais plus que l'ampleur des chiffres, les représentants des Udaf pointent les difficultés de leur métier. « La précarité est croissante, les personnes se retrouvent dans des situations compliquées, avec des pathologies mentales... et en face, la seule réponse des institutions est budgétaire », déplore Monique Dupuy administratrice de l'Unaf.

Puis a été présentée, l'enquête sur la santé menée par l'Uraf Alsace. « La précarité, l'isolement social, la mésestime de soi, la peur des institutions rendent difficiles à beaucoup de personnes l'accès à leurs droits, à la santé, aux soins », note Josy Cailler.

La mise en place d'une aide complémentaire santé à la CPAM est « une avancée », poursuit Paul Vivier référent santé à l'Udaf, « mais les gens sont très loin de faire leurs démarches seuls. Le public se coupe des politiques de soins par manque de connaissances. L'organisation est trop complexe pour eux. La maîtrise des démarches à effectuer par ordinateur est quelque chose de très loin. Alors que l'on croit que l'évolution vers le numérique est positive, le passage par l'ordinateur a créé une fracture numérique », dénonce Paul Vivier, avant d'évoquer les problèmes de déplacement liés à la fermeture des hôpitaux de proximité ou encore les frais médicaux restant à la charge des patients. « Les prix des prothèses dentaires, la question des honoraires, les produits déremboursés... limitent les démarches de soins ».

« Quand on est au fond du trou, on n'a pas l'envergure de rencontrer un travailleur social », lâche encore le référent santé de l'Udaf qui a constaté chez les travailleurs pauvres « une renonciation aux soins ». Ainsi, après une première inscription à la CMU (Couverture maladie universelle), « ils décrochent au moment de son renouvellement ».

La méconnaissance des droits se retrouve également chez les étudiants pauvres. « Un tiers des étudiants qui remplissent les conditions pour obtenir une bourse ne la demande pas ».

L'assemblée générale constitutive de l'Uraf Grand est, qui rassemblera 10 Udaf et près de 1 000 salariés, se tiendra le 13 décembre. Le choix de la ville d'accueil reste à déterminer.